

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Étaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-028 : Budget principal / Compte financier unique 2025

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la commission Finances, rappelle à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) s'est substitué désormais au compte administratif et au compte de gestion, auparavant produits en fin d'exercice comptable.

Une note synthétique de présentation, annexé à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de la présentation du CFU, Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Monsieur Xavier BOZO, doyen de l'assemblée, est élu président de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte financier unique du budget principal qui donne les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	648 247,19 €	2 405 564,70 €
Dépenses	773 165,02 €	1 937 394,47 €
Résultat	-124 917,83 €	468 170,23 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture exercice 2025
Investissement	-185 797,45 €	0.00 €	-124 917,83 €	-310 715,28 €
Fonctionnement	724 134,86 €	422 563,93 €	468 170,23 €	769 741,16 €

Résultat cumulé

	Investissement	Fonctionnement
Résultat exercice	-124 917,83 €	468 170,23 €
Résultats antérieurs reportés	-185 797,45 €	301 570,93 €
Résultat de clôture	-310 715,28 €	769 741,16 €
Solde restes à réaliser exercice	162 458,37 €	0,00 €
Résultat cumulé	-148 256,91 €	769 741,16 €

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la note synthétique de présentation du compte financier unique 2025, pour le budget principal,
Vu le compte financier unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Entendu la présentation de Madame la conseillère déléguée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal,
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU





BUDGET PRINCIPAL / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 606 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2025).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CFU 2024	CFU 2025	Chapitres budgétaires	CFU 2024	CFU 2025
011- Charges de gestion	707 398.61 €	755 705.96 €	70- Vente de produits fabriqués	140 793.76 €	146 046.94 €
012- Charges de Personnel	982 960.83 €	1 005 865.99 €	73- Impôts et taxes	514 977.79 €	498 949.71 €
014- Atténuation de produits	1 018.00 €	2 292.00 €	731- Fiscalité locale	999 057.84	1 012 327.62 €
65- Autres charges de gestion	121 328.75 €	127 515.22 €	74- Dotations et subventions	546 538.67 €	589 098.66 €
66- Charges financières	33 009.68 €	25 970.10 €	75- Autres produits de gestion	62 089.24 €	41 181.02 €
67- Charges exceptionnelles	0.00 €	80.25 €	13- Remboursement sur rémunération	4 783.13 €	16 885.32 €
68- Dotations aux provisions	1 000.00 €	763.24 €	77- Produits divers	1 996.00 €	0.00 €
042- Opération d'ordre de transfert	32 605.90 €	19 201.71 €	78- Reprise amortissements / provisions	291.96 €	100 675.43 €
			042- Opération d'ordre de transfert	25 251.17 €	400.00 €
Total Dépenses	1 879 321.77 €	1 937 394.47 €	Total Recettes	2 295 779.56 €	2 405 564.70 €
			Résultat de l'exercice	416 457.79 €	468 170.23 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	724 134.86 €	769 741.16 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2025 sont en hausse (+ 110 000 euros environ). La conservation d'un excédent reporté stable sur l'exercice 2025 (301 705.93 euros) ainsi que la reprise de provision pour travaux (100 000 euros) permet d'obtenir un résultat 2025 à affecter sur l'exercice 2026 en hausse, à hauteur de 769 741.16 euros (+45 000 euros environ par rapport à l'exercice précédent).

Concernant les recettes de fonctionnement 2025, hors résultat reporté, les points principaux à souligner sont les suivants :

- Hausse des ventes de produits (chap. 70), avec notamment le fonctionnement des services périscolaires (106 308.55 euros), la mise à disposition des services communaux (20 623.81 euros), les concessions dans le cimetière (8 875 euros) et les charges locatives (2 137.26 euros).
- Hausse des recettes liées aux impôts et taxes (chap. 73 et 731), avec les produits des contributions directes (809751 euros), l'attribution de compensation versée par la 3CFG (427 565.54 euros), le produit de la taxe sur l'électricité (72 058 euros), le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (32 533 euros), la taxe additionnelle aux droits de mutation (38 851.17 euros), et la taxe sur les pylônes électriques (119 537 euros).
- Hausse des dotations et subventions (chap. 74), avec notamment la DGF (121 039 euros), le versement des allocations compensatrices pour la baisse de produit de taxe foncière suite à l'abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels (162 833 euros), la dotation de solidarité rurale (205 199 euros), l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (51 567.98 €), la dotation de l'état pour les titres sécurisés (9 500 euros), la dotation recensement (4 716 euros) et les différentes aides de l'état (32 613.68 euros).
- Augmentation des remboursements sur rémunération (chap. 13) à 16 885.32 euros, dont le montant perçu est lié aux absences pour maladie des agents, et permet de compenser l'augmentation de la masse salariale en cas de remplacement,
- Baisse des recettes liées aux autres produits de gestion (locations, etc.) à 41 181.02 euros, l'exercice précédent ayant comporté notamment des remboursements de l'assurance suite à la prise en charge de sinistres et la régularisation des loyers d'antenne sur le château d'eau.

Dépenses de fonctionnement

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse sur l'exercice 2025, et s'établiront à 1 937 394.47 euros, contre 1 879 321.77 euros en 2024.

- Augmentation des charges à caractère général à hauteur de 755 705.96 euros. Quelques dépenses à noter : l'alimentation pour le restaurant scolaire pour 81 360.36 €, les fluides des bâtiments (eau / électricité / combustibles) pour 195 045.69 €, les fournitures diverses (entretien, petit équipement, voirie) pour 59 589.29 €, les fournitures administratives des services pour 7 823.59 €, les différents contrats de prestations extérieurs (éco pâturage, entretien des espaces verts et de l'étang du gué mulet, balayage des rues, dépigeonnage) pour 52 838.52 €, les frais de formations apprentissage pour 7 580.35 €, les frais de formation (hors CNFPT) pour 10 164 €, les frais liés aux manifestations et aux relations publiques pour 54 501.87 € (vœux de fin d'année 5 608 € ; Concerts de poche 4 000 € ; 13 juillet 7 821.33 € ; Libération 5 104.52 € ; Spectacles divers 9 811.02 € ; Bulletin municipal 5 562.80 € ; Achat livres Domaine des Barres 2 681.25 € ; etc.)
- Hausse des charges de personnel (chap.012) qui s'établit à 1 005 865.99 euros, avec notamment la prise en compte des mesures réglementaires et catégorielles (hausse de 3 points sur la cotisation patronale des retraites CNRACL), le recours au personnel extérieur pour une externalisation de certaines missions d'entretien des locaux et les remplacements notamment sur le site des écoles, le recours au personnel saisonniers aux services techniques (2 agents TC sur 6 mois).
- Légère hausse des autres charges de gestion (chap. 65) qui s'établissent à 127 515.22 euros, avec les indemnités et frais liés au maire et aux adjoints pour 67 258.81 €, la hausse des subventions aux associations à 33 022.27 € et le maintien de la subvention de fonctionnement versée par la Commune au CCAS à 18 000 euros.
- Baisse des charges financières (chap. 66), retraçant le remboursement des intérêts des emprunts, notamment en raison de deux emprunts contractés pour l'école élémentaire et dont le taux d'intérêt est adossé au livret A.
- Ecritures budgétaires réalisées à hauteur de 19 201.71 euros (chap. 042) avec les amortissements de certaines dépenses d'investissement.

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CFU 2024	CFU 2025	Chapitres budgétaires	CFU 2024	CFU 2025
15- Provisions risques et charges	0.00 €	€	10- Dotations, fonds divers	473 733.45 €	507 560.64 €
16- Emprunts et dettes	149 523.46 €	150 238.30 €	13- Subventions d'investissement	82 959.60 €	104 343.68 €
20- Immobilisations incorporelles	30 501.25 €	24 715.09 €	16- Emprunts et dettes assimilées	250.00 €	0.00 €
204- Subventions Equipements	0.00 €	18 243.20 €	040- Opérations d'ordre de transfert	32 605.90 €	19 201.71 €
21- Immobilisations corporelles	126 650.64 €	125 209.16 €	041- Opérations patrimoniales	21 826.64 €	17 141.16 €

23- Immobilisations en cours	292 951.03 €	437 218.11 €			
040- Opérations d'ordre de transfert	25 251.17 €	400.00 €			
041- Opérations patrimoniales	21 826.64 €	17 141.16 €			
Total Dépenses	646 704.19 €	773 165.02 €	Total Recettes	611 375.59 €	648 247.19 €
			Résultat de l'exercice	-35 328.60 €	-124 917.82 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	-185 797.45 €	-310 715.28 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	Montant	Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	56 368.83 €	13- Subventions d'investissement	239 178.80 €
21- Immobilisations corporelles	20 351.60 €		
Total RàR Dépenses	76 720.43 €	Total RàR Recettes	239 178.80 €
		Solde des restes à réaliser 2025	162 458.37 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2025 sont en légère hausse par rapport à 2024.

- Les dotations et fonds divers sont en hausse (+34 000 euros environ), avec un versement du FCTVA sur les dépenses réalisées en 2024 en hausse (72 207.53 euros), et une hausse de l'affectation du résultat N-1 en excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 422 563.93 euros (+22 000 euros).
- Les subventions d'investissement sont également en hausse, s'établissant à 104 343.68 euros, avec des subventions accordées mais non perçues.

Dépenses d'Investissement

En prenant en compte le solde d'exécution reporté déficitaire de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement 2025 sont clôturées en hausse par rapport à l'exercice précédent, à hauteur de 958 962.47 euros, hors restes à réaliser, contre 797 173.04 euros en 2024.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025, hors AP/CP, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude MOE / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 1 140 €
- Soldes Etude thermique et étude de faisabilité géothermique : 9 797.16 €
- Logiciels métiers Mairie : 9 821.65 €
- Logiciels Enfance : 3 956.28 €

Sur le chapitre 204 / Subventions d'équipement

- Acquisition Microfolie : 17 743.20 €
- Rénovation d'un élément du patrimoine privé : 500 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Acquisition parcelle au Baugé : 4 010 €
- Eclairage extérieur Médiathèque : 2 082 €
- Chaudière bois Plaques pare-feu : 8 060.10 €
- Places enherbées Etang du gué mulet : 19 342.80 €
- Ecluses rue du 11 novembre : 27 983.84 €
- Trottoirs rue de Vilmorin : 10 078.32 €
- Panneaux de signalisation : 7 602.76 €
- Accès au parc du château Chemin des Barillons : 10 480.80 €
- Passage piéton PMR Avenue Tribout : 6 012 €
- Ilot de circulation rue des Douglas : 2 748 €
- Sonorisation du gymnase : 3 905 €

- Alarme Médiathèque : 4 543.20 €
- Tondeuse mulching : 1 105.01 €
- Défibrillateur gymnase : 2 160 €
- Décorations de fin d'année : 3 115.06 €
- Parcours nogentais : 8 919.73 €
- Matériels Services Techniques : 3 060.54 €

Sur le chapitre 23 / Immobilisations en cours

Trois AP/CP ont été créées et/ou révisées sur le budget primitif 2025 au chapitre 23 (immobilisations en cours) ; leurs exécutions sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

AP/CP	AP Opération	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Hôtel de ville	394 901,20 €	5 206,20 €	2 400,00 €	00,00 €	2 295,00 €	73 689,47 €	311 310,53 €
Liaison douce	378 482,00 €			4 680,00 €	8 802,00 €	341 528,64 €	23 471,36 €
Cimetière	82 646,20 €			0,00 €	60 646.20 €	22 000,00 €	

Les dépenses d'investissement restant engagées, à inscrire en restes à réaliser, hors AP/CP, sur le prochain exercice, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- MOE Aménagement de la traversée du centre-bourg : 57 942,00 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Rénovation toiture tennis couvert : 14 932.50 €
- Chaudière bois site des écoles : 4 261.22 €
- Meuble Médiathèque : 1 157.88 €

III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2025	CFU 2025	RàR 2025
Dépenses	2 126 968,35 €	1 235 537,92 €	97 497,31 €
Recettes	2 126 968,35 €	1 340 291,59 €	239 178,80 €
Section de fonctionnement	BP 2025	CFU 2025	RàR 2025
Dépenses	2 801 174,07 €	2 097 490,92 €	0.00 €
Recettes	2 801 174,07 €	2 949 816,14 €	0.00 €
Total des Dépenses	4 928 142,42 €	3 333 028,84 €	97 497,31 €
Total des Recettes	4 928 142,42 €	4 290 107,78 €	239 178,80 €
Solde	0.00 €	957 078,96 €	141 681,49 €

IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Excédent de fonctionnement reporté N-1	312 808.52 €	307 677.07 €	301 570.93 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 224 272.36 €	2 295 779.56 €	2 405 564.70 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 537 080.88 €	2 603 456.63 €	2 707 135.63 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 792 987,07 €	1 846 312.09 €	1 911 424.37
Marge brute ou épargne de gestion	744 093,81 €	757 144.54 €	795 711.26 €
Frais financier DF chapitre 66	36 144,84 €	33 009.68 €	25 970.10 €

Epargne brute	707 948,97 €	724 134.86 €	769 741.16 €
Capital de la dette DI chapitre 16	148 657,07 €	149 523.46 €	150 238.30 €
Epargne nette	559 291,90 €	574 611.40 €	619 502.86 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Capital restant dû au 01/01/N	1 607 220, 75 €	1 458 563.68 €	1 309 314.85 €
Remboursement capital de la dette	148 657,07 €	149 273.46 €	150 238.30 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 458 563,68 €	1 309 314.85 €	1 159 076.55 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	558,41 €	502.61 €	444,77 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,66	0.58	0.50
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,06	1.81	1.51

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2025	Niveau moyen 2023 Communes strate 2 500 à 5 000 hab
Encours de la dette en € / habitant	444.77 €	700,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	1,51 ans	3,4 ans

VI/ Taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux votés pour l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

	Nogent sur Vernisson	Taux départemental	Taux national
Taxes locales	Taux 2025	Moyen	Moyen
Taxe foncière (bâti)	31,88	48,11	39,74
Taxe foncière (non bâti)	28,46	47,02	51,08
Taxe d'habitation	11,81	21,77	23,88

VII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	708.91
Recettes réelles de fonctionnement / population	871.60
Dépenses d'équipement brut / population	172.78
DGF / population	114.45
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53.23 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87.82 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17.70 %
Taux Epargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	18.67 %
Taux Epargne nette ((épargne brute-remboursement dette en capital) / recettes réelles de fonct.)	12.08 %
Ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	64.24 %

VIII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre budgétaire 012) sont en hausse sur l'exercice 2025 et sont clôturées à hauteur de 1 005 865,99 euros (voir détails ci-dessus).

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 31 décembre 2025, comme suit :

Emplois permanents au 31 décembre 2025

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,62	6,62	3,82	0	3,82
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,82	2,82	2,82	0	2,82
Filière technique		10	4,44	14,44	11,24	0	11,24
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	0,84	0	0,84
Adjoint technique	C	6	3,60	9,60	8,40	0	8,40
Filière sociale		2	0,51	2,51	1	0	1
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	1	0	1
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,86	1,86	0,86	0	0,86
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation ppl 2ème classe	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Adjoint animation	C	0	0,52	0,52	0,34	0	0,34
Filière police		3	0	3	1	0	1
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Gardien-brigadier	C	1	0	1	0	0	0

Total général

22

8.43

30.43

18,92

0 18,92

Agents non titulaires au 31 décembre 2025

Sur emplois non permanents

	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.71	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.66	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.44	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques